
Pêche Hauturière

La Nouvelle-Calédonie, exemplaire en matière de pêche responsable
au niveau régional



La pêche hauturière est une filière économique calédonienne représentant 624 emplois directs et indirects, pour un volume de 2 800 tonnes de capture par an, dont 60% de thon, et dont 30% de la production est exportée.

Depuis 2013, 6 armateurs sont intégrés dans la démarche **PÊCHE RESPONSABLE**, regroupés au sein de la Fédération des Pêcheurs Hauturiers (elle-même créée en 2007).

Le label **PÊCHE RESPONSABLE** permet aux entreprises certifiées de garantir, au-delà de la réglementation en vigueur, une bonne gestion de la ressource, une pêche respectueuse de l'environnement, des règles d'hygiène et de traçabilité garantissant la qualité des produits et de bonnes conditions de travail et de sécurité à bord.

Participation active et reconnue sur la gestion des ressources marines

Face à la pression grandissante exercée sur les ressources marines à l'échelle régionale du Pacifique, il est important pour la filière hauturière de Nouvelle-Calédonie de contribuer à une gestion durable des stocks de poissons exploités tout en pratiquant une pêche sélective respectueuse de l'écosystème et de sa diversité, et en jouant un rôle majeur de sentinelles du parc naturel de la mer de Corail.

Cette bonne gestion des armateurs de Nouvelle-Calédonie est largement ressortie lors de la réunion annuelle de la **Commission des pêches du Pacifique Central et Occidental** qui s'est déroulée à Fidji du 5 au 9 décembre 2016, à Nandi.

L'objectif de cette commission était de décider des mesures de gestion et de conservation des ressources en poissons grands migrateurs du Pacifique Central et Occidental, sur la base des recommandations élaborées par les comités techniques et scientifiques de cette commission.

Depuis 2010, la Nouvelle-Calédonie figure au rang des rares pays qui ont été déclarés par cette commission conformes à l'intégralité des règles de gestion applicables.

Ce résultat exemplaire est le fruit de la politique des pêches développée de longue date en Nouvelle-Calédonie, en partenariat étroit avec les pêcheurs calédoniens, et basée sur le principe du développement durable par l'exploitation raisonnée des ressources.

La Fédération des Pêcheurs Hauturiers, qui réunit l'ensemble des sociétés calédoniennes de pêche en haute mer, est pleinement impliquée dans ce processus, à la fois par ses pratiques responsables qui sont traduites par la certification «pêche responsable» et par l'implication historique des pêcheurs dans la préservation des écosystèmes marins et dans le processus de création du parc naturel de la mer de corail.

La Fédération des pêcheurs hauturiers se réjouit de cette situation et rappelle que la création du parc naturel de la mer de corail doit poursuivre sa mise en place en impliquant activement la fédération des pêcheurs hauturiers, acteur majeur du développement d'une filière économique en construction.

POUR ALLER PLUS LOIN...

. LA FEDERATION DES PECHEURS HAUTURIERS DE NOUVELLE-CALEDONIE

La Fédération des Pêcheurs Hauturiers de Nouvelle-Calédonie a pour but d'unir les voix des armateurs locaux, notamment en vue de la définition de leur statut et d'une meilleure reconnaissance de leur activité par les pouvoirs publics mais également afin de communiquer au nom de la filière auprès des consommateurs et de la société civile.

Cette association créée en 2007, est présidée aujourd'hui par Jean-François HUGLO, directeur d'Albacore, elle fédère 6 armateurs : Albacore, Baby-Blue, Munun, Navimon, Pescana, Sea Horse.

. LABEL PECHE RESPONSABLE

Signe officiel de qualité pour promouvoir les bonnes pratiques de la pêche hauturière.

Il s'agit de promouvoir la haute qualité des produits de la mer, la gestion durable de la ressource afin de pérenniser la filière. Il s'agit également de répondre aux exigences alimentaires et environnementales qui sont au cœur des débats de société.

. PARC NATUREL DE LA MER DE CORAIL

Créé en 2014 par le gouvernement, le Parc naturel de la mer de Corail est une aire marine protégée couvrant l'ensemble de notre ZEE. Elle s'étend sur environ 1,3 million de km² ce qui représente 95% de l'ensemble des eaux gérées par la Nouvelle-Calédonie et les provinces, et 12,7% de l'espace maritime français.

Dans un délai de 3 ans à compter de la création de ce parc naturel, un plan de gestion sera élaboré par un comité de gestion et proposé pour adoption au gouvernement.

Le comité de gestion constituera l'instance consultative de concertation participative au sein de laquelle seront débattus les objectifs et actions de gestion du parc naturel.

Contact Presse :

Jean-François Huglo – Fédération des Pêcheurs Hauturiers – 77.59.49